



Harcelement, diffamation, préjudice moral sur internet

Par **raphy**, le **31/03/2008** à **20:19**

Bonjour Maître
Ne sachant pas à qui m'adresser, je souhaiterais connaître les modalités à effectuer et bien sûr les coûts de mes démarches.
Je suis harcelée et cette diffamation ne peut plus durer sur un site internet où je suis modératrice vidéo/ événement, mais ceci bénévolement.
Il me porte un préjudice moral important à ma vie privée et à ma famille qui pourrait apercevoir sur le net mes photos ou mes coordonnées, mail ou anciens téléphones (puisque depuis j'en ai changé déjà 3 fois).
J'ai porté plainte le 16 novembre 2007 au commissariat de Bourg la Reine (92) où je réside.
Il s'agit de mon ex compagnon avec lequel je n'ai plus voulu de rapport et je l'ai quitté en mai 2007. Il est devenu obsessionnel par des menaces écrites sur ce site où je travail, en faisant atteinte publiquement à ma vie privée, par des dépôts de photos (prise dans l'intimité entre nous et une vidéo de ma composition qu'il a déjà déposée sur un site YouTube). Il divulgue partout sur le site mes coordonnées de domiciliation.
J'ai récemment eu une personne en bas de mon immeuble qui voulait me parler de lui et du site où je suis. Bien sûr je ne connais pas cette personne qui voulait me rencontrer. Je n'ai donc pas ouvert et j'ai téléphoné immédiatement à la police, cela date du 15 mars 08.
J'ai fourni à la police un dossier avec PrintShop à l'appui de tous ces pseudos bannis que l'administration de ce site a effectué après dénonciation de ma part.
Mais il continue toujours à ce jour, et l'administrateur du site lui-même a porté plainte, car il a son IP et tous les pseudos qui ne viennent que pour me nuire à mon intégrité ou me dénigrer.
Je le crois schizophrène du à son alcoolisme et manipule d'autres membres du site à ses frustrations, d'où une machination incroyable....
Pourriez-vous me venir en aide ou m'orienter vers un avocat compétent qui connaissent le droit d'internet pour me défendre dans cette cause ?
A ce jour l'administrateur du site attend le réquisitoire, et je n'ai aucune nouvelle à ce jour, je ne sais même pas si mon dossier est en cours ou pas.
Le capitaine m'a affirmé que le dossier était parti, mais qu'il n'y a pas grand chose dedans, or j'ai un CD

complet ou depuis ma plainte, j'ai cumuler d'autre faux profils, avec photo, écrits, menaces, diffamation etc..
Que puis faire d'autre ? je n'ai plus de vie depuis que cette personne me harcèle, je n'ose même pas ouvrir ma porte et parfois mes enfants restent en bas s'ils oublient leurs clan , par peur de répondre a l'interphone
Merci de vos conseils et soutien qui pourraient m'être utiles, car je n'ai pas encore d'avocat et j'aimerais que cette affaire avance!
Je reste a votre disposition pour tout complément d'information
bien cordialement Maitre

Par **will83**, le **01/04/2008** à **14:11**

La démarche entreprise est correcte mais votre affaire semble complexe. Vous devriez prendre attache avec un professionnel local qui pourra utilement vous guider.
plusieurs possibilités :
- association d'aide aux victimes
- maison de justice et du droit
- l'ordre des avocats
bon courage !

Par **raphy**, le **01/04/2008** à **17:28**

merci de votre réponse **will83**
Mais mon souci est justement de pouvoir trouvé aussi a qui m'adresser et les liens pour pouvoir contacter les personnes ou les organisme que vous nommé, afin qu'on puisse m'aider assez rapidement, car cela traîne et je n'ai pas encore d'avocat pour accélérer l'affaire.
Dois je avoir un avocat impérativement pour contacter le procureur ??
En vous remerciant d'avancer
tres cordialement

Par **will83**, le **02/04/2008** à **13:39**

Non vous n'avez pas besoin d'avocat pour contacter le Procureur, il est déjà informé par votre plainte.
Contactez le service de police de BOURG LA REINE auprès duquel vous avez déposé plainte, il vous communiquera les coordonnées de l'association locale d'aide au victime.
Cette association vous conseillera dans vos démarches et cela ne vous coûtera rien.